



- COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

A Paris et dans tout le pays

Pour la défense de la liberté de manifestation

Pour le retrait de toutes les mesures liberticides

MANIFESTATIONS LE 13 AVRIL 2019

La Fédération nationale de la Libre Pensée est partie prenante de la mobilisation initiée par la **Ligue des Droits de l'Homme** et soutenu d'un côté par 50 organisations (associations et syndicats) et rejoint de l'autre par le Groupe parlementaire de la *France insoumise* regroupant une quarantaine d'organisations principalement politiques.



Une proposition de loi contre la liberté de manifester

Communiqué commun signé par plus de 50 organisations, dont la LDH

Si la loi est votée par le Parlement au nom du peuple français, elle ne peut et elle ne doit pas porter atteinte à la libre expression du peuple. La proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale qui prétend encadrer le droit de manifester constitue une atteinte grave aux libertés publiques et à l'équilibre des pouvoirs.

Les violences contre les personnes, les biens, les institutions qui ont eu lieu ne peuvent justifier qu'un exécutif s'arroge des pouvoirs exorbitants et décrète qui peut ou ne peut pas manifester. Participer à une manifestation ne saurait pas plus signifier le risque pour tout individu d'être poursuivi, fiché et condamné pénalement comme financièrement.

Soumettre les participants et les participantes à une manifestation à une fouille systématique, confier aux préfets le pouvoir d'interdire à une personne de manifester, y compris sans qu'elle ait connaissance de l'interdiction prononcée et donc sans recours effectif possible, faire d'un visage en partie couvert un délit, voici l'esprit et la lettre de mesures qui sont autant d'empêchements à l'exercice d'un droit essentiel en démocratie : celui de manifester publiquement, collectivement et pacifiquement son opinion.

Cette loi de circonstance porte un lourd risque d'arbitraire des gouvernements d'aujourd'hui comme de demain. C'est pourquoi nous appelons solennellement le gouvernement et le Parlement à abandonner ces mesures qui violent les principes les plus fondamentaux d'un Etat de droit.

Paris, le 7 mars 2019

Liste des organisations signataires : Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (Acat) ; Action non-violente COP21 (ANV-COP21) ; Alternatiba ; Amnesty international France ; Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH) ; Association France Palestine solidarité (AFPS) ; Attac ; CCFD-Terre solidaire ; Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (Crid) ; Collectif d'avocats antirépression ; Comité la Vérité pour Adama ; Confédération générale du travail (CGT) ; Confédération paysanne ; Droit au logement (DAL) ; Droit solidarité ; Emmaüs France ; EuroMed Droits ; Fédération des associations de solidarité avec tou-te-s les immigré-e-s (Fasti) ; Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) ; Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR) ; Fédération française des motards en colère (FFMC) ; Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL) ; Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) ; **Fédération nationale de la Libre Pensée** ; Fédération nationale des Francas ; Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) ; Fédération syndicale unitaire (FSU) ; Féministes contre le cyber harcèlement ; Fondation Copernic ; France Nature Environnement (FNE) ; Gilets jaunes de Commercy ; Greenpeace ; La Cimade ; La Quadrature du Net (LQDN) ; Le Planning familial ; Les Amis de la Terre France ; Les Effronté-e-s ; Ligue de l'enseignement ; Ligue des droits de l'Homme (LDH) ; Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap) ; Osez le féminisme ! ; Oxfam France ; Réseau Sortir du nucléaire ; SOS Racisme ; Syndicat de la magistrature (SM) ; Syndicat des avocats de France (SAF) ; Syndicat national des journalistes (SNJ) ; Syndicat national des personnels de l'éducation et du social (SNPES PJJ/FSU) ; Union nationale des étudiants de France (Unef) ; Union nationale des syndicats autonomes (Unsa) ; Union nationale lycéenne (UNL) ; Union nationale lycéenne syndicale et démocratique (UNL-SD).



Une répression féroce et accrue contre les manifestants



Le gouvernement **Macron/Philippe** affiche comme un tableau de chasse son bilan de matraquages, d'arrestations et de condamnations contre le mouvement des *Gilets jaunes* : **9 000 gardes à vue et 2 000 condamnations par la Justice**. Triste record, triste bilan.

Il faut remonter à la guerre d'Algérie de sinistre mémoire pour retrouver une telle répression. Jugez-en :

- En 1955 : 703 condamnations
- En 1956 : 1 980 condamnations
- En 1958 : 5 145 condamnations. C'est l'année la plus terrible, celle de la venue au pouvoir du **Général de Gaulle** et du **plan Challe** d'éradication militaire des indépendantistes algériens.
- En 1959 : 2 778 condamnations



Le 17 Octobre 1961 :

« Ici, on noie des algériens »

(Inscription peinte devant la Préfecture de police de Paris)



- 25 000 algériens manifestent à Paris contre le couvre-feu et l'interdiction des manifestations
- 14 094 algériens arrêtés, auxquels il faut ajouter 1 000 femmes et 500 enfants
- 8 800 personnes en garde à vue (rétention à l'époque) à Coubertin et à Vincennes

Le gouvernement **Macron/Philippe** est en guerre visiblement contre les *Gilets jaunes* les pauvres, les salariés, les fonctionnaires, les laïques, les jeunes, la population. Il y a 60 ans, nos aînés manifestaient au cri de « *Paix en Algérie* », faudra-t-il manifester aujourd'hui à celui de « *Paix en France* » ?

Terrible paradoxe et ironie de l'Histoire : Alors qu'en Algérie le peuple se soulève et réclame la démocratie, la police ne matraque pas et l'armée ne quadrille pas. En France, au même moment, contre la révolte sociale, la police matraque et réprime et l'armée commence à quadriller les villes.

Il faut arrêter la répression !

Il faut défendre le droit de manifester !

Avec la Libre Pensée, les associations démocratiques les syndicats, les partis :

A Paris et dans tout le pays

MANIFESTATIONS LE 13 AVRIL 2019

Paris, le 29 mars 2019

